CLUB :...... CODE CLUB : LIGUE: **CAREN BEUST-CONTET** Entourez votre choix COMPETITION: CAMUS **75** Entourez votre choix **50** 55 60 **70 CATEGORIE: RESPONSABLE DE L'EQUIPE:** NOM:......PRENOM...... ADRESSE :.... **COMPOSITION D'EQUIPE:**

CHALLENGE NATIONAL AFTS+ DE LA SOLIDARITE 2021 ARCACHON

NOM	PRENOM	N° LICENCE	CLASSEMENT AU JOUR DE L'INSCRIPTION	ANNEE de NAISSANCE

La compétition se déroulera avec les licences 2022.

La saison sportive 2021 se termine le 31 août et dès la mi- août les clubs pourront délivrer la licence 2022.

<u>Fiche de composition d'équipes à retourner par mail , pour le 15 JUIN 2021 dernier délai</u> (<u>michel-lemaire@hotmail.fr</u> / 06 60 68 45 43) (27 Rue Victor Hugo 37000 TOURS)

ENGAGEMENTS à régler suivant les indications données dans le courrier annexe :

- par chèque bancaire libellé à l'ordre de l' AFTS et adressé à Michel LEMAIRE à l'adresse ci-dessus mentionnée
- Ou par virement à l'ordre de l'AFTS : Sté Générale IBAN : FR76 3000 3008 6300 0372 6234 826 en indiquant le code club et la catégorie et âge de votre équipe.

RAPPEL DES REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEUSES ET DES JOUEURS :

Les joueuses/eurs mentionnés sur la liste d'engagement de l'équipe de début de saison en octobre 2020, sont qualifiés d'office pour jouer le challenge national avec les équipes qualifiées.

Remplacement:

En cas d'empêchement des joueuses/eurs qualifiés, une équipe peut remplacer 1 joueuse/eur ou 2 joueuses/eurs maximum, par des joueuses/eurs du club ou d'un autre club (toute ligue), à condition que le ou les joueuses/eurs remplaçants n'aient pas un classement supérieur à la joueuse/eur remplacé.

Renfort : Une équipe peut aussi s'adjoindre le renfort de 1 joueuse/eur ou 2 joueuses/eurs du club ou d'un autre club (toute ligue), à condition que le ou les joueuses/eurs en renfort n'aient pas un classement supérieur au classement de la joueuse/eur N° 3 déclaré sur la liste d'engagement de début de saison.